



SAS YVES LE PAPE ET FILS

**PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE
LIEU-DIT *KERVEN AR BRENN*
À PLUGUFFAN (29)**

***DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
AU TITRE DES ICPE***

PJ N°94 : PRÉSENTATION DU PROTOCOLE DES
INTERVENTIONS : MODALITÉS TECHNIQUES ET
D'ENREGISTREMENT DES DONNÉES OBTENUES

**SAS YVES LE PAPE ET FILS
51 Route de Pont l'Abbé - 29700 Plomelin**

SOMMAIRE

1. SUIVI LORS DES AMÉNAGEMENTS.....	4
2. SUIVI LORS DE LA PHASE DE CHANTIER DE TRANSFERT DES HAIES-TALUS.....	4
3. SUIVI DE L'AVIFAUNE PROTÉGÉE ET DE LA BIODIVERSITÉ GÉNÉRALE ..	4
4. ENREGISTREMENT DES DONNÉES OBTENUES.....	5

1. SUIVI LORS DES AMÉNAGEMENTS

La mise en place des aménagements (plan d'eau en pente douce, éboulis, prairie naturelle permanente, plantations, friches) favorables à la biodiversité sera suivie par un écologue ; des mesures correctives seront appliquées si nécessaire. Deux passages seront à prévoir. Des photographies des opérations et une cartographie sous SIG (Q-Gis) des divers aménagements seront effectuées. Un compte-rendu circonstancié sera transmis à l'administration.

Coût du suivi : 2 passages + 1 compte-rendu soit **1 375 €** (2,5 j * 550).

2. SUIVI LORS DE LA PHASE DE CHANTIER DE TRANSFERT DES HAIES-TALUS

Par précaution, le jour précédant le chantier de transfert des haies-talus, un écologue prospectera l'ensemble des haies, murets et talus et vérifiera qu'aucun individu d'espèce protégée ni d'espèce menacée ne se trouve en place¹. Sinon, le tronçon de linéaire concerné sera exclu du chantier (et une demande de dérogation sera effectuée). De même le jour du chantier. Des photographies des opérations seront prises et une cartographie sous SIG (Q-Gis) des nouveaux emplacements sera effectuée. Un compte-rendu circonstancié sera transmis à l'administration.

Coût du suivi : 2 passages/linéaire + 1 compte-rendu soit 1 375 € (2,5 j * 550), soit **2 750 €** pour les deux linéaires.

(NB : l'un en première phase d'exploitation, l'autre en dernière phase).

3. SUIVI DE L'AVIFAUNE PROTÉGÉE ET DE LA BIODIVERSITÉ GÉNÉRALE

Un parcours avec points d'écoute et d'observation de l'avifaune sera mis en place dès la première phase d'aménagement suite au transfert du premier linéaire de haies-talus. Une recherche des amphibiens et des reptiles sera menée. Une recherche crépusculaire et nocturne des chiroptères sera effectuée.

À l'issue de la dernière phase (transfert du deuxième linéaire de haies-talus, création du plan d'eau, des éboulis, de la prairie naturelle, de bandes enfrichées, du bosquet...), un parcours d'inventaire de l'avifaune sera également mis en place. Une prospection des amphibiens sera faite au niveau du plan d'eau et des reptiles (et alytes) au niveau des éboulis, mais aussi sur les talus et le long des lisières. Une recherche crépusculaire et nocturne des chiroptères sera effectuée. Les odonates seront prospectés au niveau du plan d'eau, et les orthoptères et lépidoptères dans la prairie et les bandes enfrichées. Une prospection floristique sur l'ensemble du site sera mise en place, et les habitats naturels seront déterminés et

¹Le diagnostic écologique n'a révélé la présence d'aucune espèce protégée sur site, autre que des espèces avifaunistiques. On n'est pas à l'abri cependant qu'un individu (exemple, d'amphibien, en déplacement ou en gîte temporaire) se retrouve au moment du chantier sur le site.

cartographiés sous SIG (Q-GIS). Si nécessaire, des mesures correctives seront préconisées. Un compte-rendu circonstancié sera transmis à l'administration.

Ce suivi se déroulera pour la première phase à raison de 2 passages par an pendant 5 ans, et, pour la dernière phase, 3 passages pour tenir compte de la potentialité de présence de plus de groupes d'espèces du fait de la grande diversité de milieux qui seront créés (soit 1 passage en début de printemps (notamment : amphibiens, avifaune, flore), 1 passage en fin de printemps (notamment : amphibiens, reptiles, avifaune, flore, habitats, odonates), et 1 passage au cours de l'été (notamment : reptiles, odonates, lépidoptères) . Un bilan sera effectué au bout des 5 années, et des mesures correctives pourront être préconisées (et le suivi sera dans ce cas renouvelé).

Coût du suivi : Pour la première phase, 2 passages + compte-rendu soit **1 375 € /an** (2,5 j * 550) soit 6 875 € pour 5 ans. Pour la dernière phase, 3 passages + compte-rendu soit **1 925 € /an** (3,5 j * 550) soit 9 625 € pour 5 ans.

4. ENREGISTREMENT DES DONNÉES OBTENUES

Les données en biodiversité seront fournies aux services instructeurs à l'issue de chaque année de suivi sous forme d'un fichier compressé au format « .zip » comprenant des données descriptives et cartographiques à partir d'un gabarit Q-GIS (ces données seront exportées dans l'outil national « GéomCE »²).

²Géolocalisation des mesures compensatoires environnementales